



Formation Spécialisée - Ministérielle

- mercredi 2 juillet 2025 -

Déclaration liminaire

Monsieur le Ministre d'État,
Madame la Secrétaire générale,

En cette période de canicule, les personnels souffrent non seulement de la chaleur, mais aussi de l'absence d'action de prévention visant l'ensemble des risques liés aux violences, aux risques psycho-sociaux, routiers, aux ambiances thermiques dans des locaux, etc.

Et que dire des piles de dossiers, du manque de personnels, ou encore, de la surpopulation pénale dans nos geôles. Une situation aussi inacceptable qu'insupportable avec plus de 84 000 détenus pour près de 62 000 places !

Nous sommes désormais à un tournant où les promesses politiques ne peuvent suffire à répondre au contexte dans lequel les personnels exténués exercent leurs missions.

En matière de SST, nous sommes dans un ministère gangréné par l'habitude de formuler des promesses sans lendemain.

Un ministère indigent, lorsqu'il s'agit d'étudier les coûts budgétaires d'un programme annuel de prévention des risques professionnels, qui n'a encore jamais vu le jour alors même qu'il est inscrit dans la réglementation depuis plus de 40 ans !

Un ministère qui censure les accidents de service et ne pratique que trop peu les enquêtes pourtant obligatoires au détriment des agents qui deviennent des victimes perpétuelles de l'incurie de l'administration à les protéger. Le dernier exemple étant la censure des suicides dans les rapports sociaux des années 2021, 2022, 2023...

Comme si la disparition de nos collègues ne suffisait pas, ce ministère invisibilise ainsi les suicides parmi les accidentés du travail en maquillant ses rapports sociaux. Quelle honte et quelle indignité !

La censure se retrouve aujourd'hui jusque dans l'ordre du jour où peu de problématiques pourtant portées par les organisations syndicales s'y retrouvent parmi lesquels :

- la prise en charge des accidentés,
- les temps et la surcharge de travail ainsi que la prévention des risques liés à cette dernière,
- la charte violence et son comité de suivi,
- les conclusions de l'enquête Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) suite au drame d'Incarville,
- les conséquences sur la santé des projets d'aménagements importants et d'introduction de nouvelles technologies dont l'intelligence artificielle,
- la mise en place des indicateurs SSCT (notamment sur les accidents, les maladies professionnelles et les suicides),
- le passage pour avis devant cette formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) de l'ensemble des règlements et consignes relatives à son champ de compétence.

Face à la détresse des personnels **l'UNSa Justice et l'USM** n'ont jamais maché leurs mots et cela quel que soit le format de dialogue social.

Les deux Premières organisations syndicales de fonctionnaires et de magistrats n'ont cessé de porter ces sujets comme des priorités incontournables à traiter.

Nous en avons fait un cheval de bataille dans le cadre de la négociation ouverte par la chancellerie il y a près de deux ans, sur les conditions de travail avec un titre ambitieux pour ne pas dire hors de portée à l'heure actuelle : **la qualité de vie au travail !**

L'UNSa Justice et l'USM ont participé à cette négociation avec la ferme intention d'engager des actions visant un cadre de travail préservant la santé et la sécurité de tous les personnels, avec des actions concrètes au bénéfice des collectifs et des conditions de travail.

Cette négociation vient de s'achever avec la formalisation d'un projet d'accord, dans lequel **l'UNSa Justice et l'USM** ont exigé de cranter un engagement et un portage politique fort, associés à des moyens indispensables pour l'animation du réseau des acteurs de la prévention.

Pour nos deux organisations syndicales, c'est l'ultime espoir de voir ce ministère rompre avec des années d'indigence et d'illégalité.

C'est donc, sur la base de ces éléments et des engagements contenus dans ce projet que **l'UNSa Justice et l'USM** signeront prochainement l'accord « Qualité de Vie au Travail » avec des avancées significatives sur plusieurs axes :

- **renforcer la prévention, notamment en termes de moyens,**
- **renforcer les collectifs de travail,**
- **améliorer l'accompagnement des agents,**
- **sécuriser l'environnement de travail...**

L'UNSa Justice et l'USM exigent par leur signature une véritable prise de conscience dans un ministère resté jusqu'alors inefficace à protéger ses agents et à leur offrir des conditions de travail respectueuses. En d'autres termes, il ne s'agit pas de notre part, d'un chèque en blanc !

Si la chancellerie et l'administration marchent sur ces engagements, nous n'hésiterons pas à dénoncer l'accord et à porter en justice la responsabilité des Chefs de service ainsi que celle du ministre, à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, et notamment à l'occasion de chaque accident de service ou maladie professionnelle.

En clair, la signature de cet accord, doit correspondre à un changement radical de paradigme et avoir un impact que nous évaluerons avec les indicateurs qui devront voir le jour dans le cadre de cet accord.

Pour l'UNSa Justice et l'USM, la santé des agents n'a pas de prix et leur sécurité au travail ne peut être une variable d'ajustement face à l'indigence de ce ministère.

À cette occasion, le ministère va devoir enlever les œillères qui lui font présenter à cette formation spécialisée ministérielle un tableau recensant seulement 8 accidents graves et décès sur le premier trimestre alors que chacun sait que les accidents de service se comptent malheureusement en nombre bien plus important !

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, cet accord impose à l'administration qu'elle ne reproduise pas les erreurs du passé et que sa prise de conscience concernant la gravité de la situation, la propulse sur une dynamique exigeante au bénéfice des personnels et de leurs conditions de travail, une bonne fois pour toutes !

Paris, le 2 juillet 2025

Pour les élus UNSa Justice et USM,
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET